M. Bell (Carleton): Cela a fait l'objet d'une vive controverse au Parlement dans le temps. Je ne veux pas rabâcher de vieilles histoires, mais je ne veux pas non plus que l'on considère comme approuvées les méthodes qui ont alors été adoptées.

M. Spencer: N'étant pas au courant de la situation, je suis curieux de savoir pourquoi l'on a offert \$1.25 lorsque le prix courant était de 60c.

M. Sellar: Comme je n'ai pas été consulté, je suis incapable de répondre à votre question. Je crois que le gouvernement considérait qu'il s'agissait là d'une affaire d'importance croissante et que ce serait traiter les actionnaires avec justice que de leur offrir le double de la valeur du marché. Voilà une explication plausible. Il est possible aussi que les autorités aient songé que les actionnaires liquideraient leurs actions beaucoup plus rapidement au double du prix en cours, et qu'il serait ainsi possible d'acquérir plus tôt la régie de la société. Mais j'en ignore la raison.

Le Président: Il y a une autre rubrique, "prêts aux gouvernements nationaux". Pouvez-vous nous dire, monsieur Sellar, quels prêts sont à recouvrer, lesquels sont en souffrance et lesquels ont été consentis récemment?

M. Sellar: Le plus important, naturellement, est le prêt fait au Royaume-Uni en 1946. Les versements d'intérêt de ce prêt s'élèvent à \$22,545,000 par année. Vous vous souvenez que pendant une couple d'années, le Royaume-Uni a failli à ses engagements à l'égard des prêts obtenus du Canada et des États-Unis. Un accord a été conclu depuis, limitant le nombre de remises à plus tard, d'ici à l'an 2,000 et prévoyant le versement d'intérêts moratoires. Le total du principal à recouvrer sur le prêt de 1946 est de 1,096 millions. En outre, il y a environ 44 millions d'intérêt différé, ce qui fait un total de 1,140 millions.

Le prêt à la France est le deuxième en importance à recouvrer. Le gouvernement français a emprunté une somme assez considérable après la guerre. Le prêt se chiffre maintenant à 169 millions. Le gouvernement français fait ses versements annuels à échéance. Au cours de l'année que nous passons en revue, ils se sont élevés à près de 9 millions.

Les Pays-Bas ont emprunté, en vertu de la même loi que la France. Ils nous doivent maintenant \$89,500,000 et remboursent à raison de 5 millions par année. La Norvège a obtenu une somme peu importante et la Belgique, \$43,822,000. Tous les prêts sont en règle, c'est-à-dire tous les prêts étrangers consentis depuis la dernière guerre, sauf celui qui a été accordé à la Chine nationaliste. Il s'élevait à environ 49 millions et il est en souffrance depuis plusieurs années.

Quelques-uns des prêts accordés après la guerre ont été remboursés. L'Indonésie a remboursé le sien au complet, ainsi que la Tchécoslovaquie. Un prêt peu élevé avait été consenti à la Russie et a également été payé au complet.

Règle générale, le taux de ces prêts est de 3 p. 100 ou de $2\frac{1}{2}$ p. 100. Vous avez demandé s'il y a eu de nouveaux prêts. Le seul prêt autorisé l'an dernier est celui qui a été consenti à l'Inde pour l'achat de blé. Il s'élevait à \$16,173,000 je crois.

En général, les versements sur ces prêts internationaux sont reçus avec ponctualité et les dossiers sont satisfaisants. Il n'y en a eu qu'un seul en souffrance.

M. McGregor: A quelle date ce prêt a-t-il été consenti à la Chine?

M. SELLAR: Vers 1948.

M. McGregor: L'intérêt de ce prêt a-t-il déjà été acquitté?